

- Tarifs applicables aux associations : avec encaissement annuellement sur facture :
- Format A4 recto = 0.15 €
 - Format A4 recto-verso = 0.30 €
 - Format A3 recto = 0.30 €
 - Format A3 recto-verso = 0.60 €

Le Conseil Municipal précise que les photocopies de livrets de famille et pièces d'état civil seront gratuites.

Le Conseil Municipal précise que les photocopies des documents administratifs seront facturés 0.18 € par format de page A4 conformément à l'arrêté ministériel du 01 octobre 2001 (JO n° 228 – page 15496). L'encaissement sera réalisé au moyen de facture.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 14 novembre 2011.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 15 novembre 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.